

LES ENTREPRISES ADAPTEES : UN BON INVESTISSEMENT POUR L'ÉTAT, UNE BONNE SOLUTION POUR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Alors qu'Emmanuel Macron s'est engagé à faire du handicap l'une des priorités de son quinquennat, le Gouvernement vient de lancer une grande concertation sur l'emploi des personnes en situation de handicap. L'occasion, pour l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA), qui fédère près de 580 entreprises employant - sous contrat de travail de droit commun - près de 35 000 femmes et hommes reconnus « travailleurs handicapés », de mandater un cabinet pour analyser l'efficacité de leur modèle social et économique.

La dernière étude, menée par le cabinet KPMG, démontre que le retour à l'emploi d'une personne en situation de handicap recrutée au sein d'une entreprise adaptée est économiquement et socialement une solution efficace. Même soutenu par l'État, l'emploi en Entreprises Adaptées génère des recettes pour la collectivité (impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu, charges sociales, TVA, taxes, etc.). Ainsi, malgré les prestations et subventions versées par les Pouvoirs publics pour l'emploi des collaborateurs handicapés (aide au poste, abattement des charges sociales, dépenses de santé, aides au logement, subvention spécifique), un emploi en Entreprises Adaptées génère un gain social pour la collectivité de 11 000 € par rapport à une personne handicapée en situation de non emploi.

Plus de 500 000 personnes handicapées au chômage

En accompagnant l'emploi des personnes en situation de handicap dans les Entreprises Adaptées, les Pouvoirs publics investissent dans une dynamique forte et un outil inclusif performant et durable pour des citoyens vulnérables particulièrement touchés par le chômage. En effet, le taux de chômage des personnes en situation de handicap est deux fois plus élevé que celui de la population totale. Elles sont ainsi 19% au chômage, soit plus de 500 000 personnes. Les Entreprises Adaptées offrent à ces citoyens l'opportunité de bénéficier d'un statut durable de salarié de droit commun, dans des conditions de travail sur mesure et de renforcer leur légitimité citoyenne dans la société.

Les Entreprises Adaptées : un modèle efficace

Le modèle des Entreprises Adaptées est un modèle qui fonctionne. Le soutien de l'État sur les 10 dernières années a permis aux Entreprises Adaptées de se développer et de se positionner sur de nouveaux secteurs d'activités offrant ainsi de nouvelles opportunités professionnelles aux personnes en situation de handicap. En 2008, la France comptait 600 Entreprises Adaptées. En 2018, elles sont près de 800. Leur chiffre d'affaires est passé de 900 millions d'euros en 2010 à 1,5 milliards d'euros en 2017, créant ainsi près de 6 500 emplois nets supplémentaires. Autofinancées à 80%, elles créent de la richesse et génèrent des emplois durables et de qualité dans de nombreux secteurs, permettant aux personnes en situation de handicap de se réaliser professionnellement et de s'intégrer socialement en rompant leur isolement.

Le soutien de l'État : un investissement bénéfique

L'Entreprise Adaptée trouve son origine à travers le principe de la compensation des différentiels de productivité. Mais compenser, ce n'est pas « assister », c'est adapter, aménager, pondérer, et agir dans le monde professionnel pour tenter de rétablir une égalité dans la vie de chacun. Chaque euro investi par l'État dans cette compensation est récupéré immédiatement par le biais des cotisations et impôts publics générés par le retour à l'emploi. Et au-delà de ce bénéfice financier pour la collectivité, l'emploi des personnes en situation de handicap est un élément clé d'une société inclusive, favorisant leur épanouissement professionnel, personnel et citoyen.

En savoir plus sur l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA)

L'Entreprise Adaptée est une entreprise à but social qui emploie durablement un minimum de 80% de salariés handicapés dans des conditions de travail adaptées à leur handicap. Créée en 1987, l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) est une association professionnelle qui fédère 580 Entreprises Adaptées et les représente auprès des acteurs publics et privés. Celle-ci emploie près de 35 000 collaborateurs handicapés et ont réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 milliards d'euros en 2017.

**L'Équipe Adocom, Sandra, Cynthia & C° – Service de Presse de l'UNEA
vous remercie de votre attention.**

Tél. : 01.48.05.19.00 – Courriel : adocom@adocom.fr

 **ADOCOM®-RP**

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM